

1990

LA
VIE
A



SAINT
HILAIRE
D'ESTISSAC

PEP. POSTE 9%

BULLETIN COMMUNAL n° 1

M E M B R E S D U C O N S E I L M U N I C I P A L

MAIRE JEAMMET Michèle
1er ADJOINT DELAGE Marc
2ème ADJOINT VENTOZE Christian
CONSEILLER LOTTICI Marinette
CONSEILLER FEVRIER Francis
CONSEILLER FEVRIER Guy
CONSEILLER JEANNAILLAC Luc Jean
CONSEILLER REBEYROL Jean Claude
CONSEILLER REBEYROL Philippe

SECRETARE : Madame LAVABRE Marie-Annie

HEURES D'OUVERTURES DE LA MAIRIE :

Lundi de 11 h à 12 h

Vendredi de 14 h à 18 h

Tél : 53 81 93 42

SERVICES PUBLICS : - Gendarmerie de Villamblard : Tél 17
- Pompiers de Mussidan : Tél 18

ASSISTANTE SOCIALE : Mademoiselle COUTURAS Françoise

Permanences : Centre médico social de Villamblard

Mardi matin de 9 h 30 à 12 h

Tél : 53 81 94 68

MAIRIE
DE
SAINT-HILAIRE D'ESTISSAC

DORDOGNE
24140 Villambard

Téléphone (53) 81.93.42

Le 28 Mai 1990

Saint-Hilaireis, Saint-Hilaireises,

C'est avec plaisir que je vous présente notre premier bulletin municipal d'information de Saint-Hilaire d'Estissac.

Le but premier de ce journal communal est de vous tenir informés de la vie de la commune et de vous mettre au courant de l'action et des projets de votre conseil municipal.

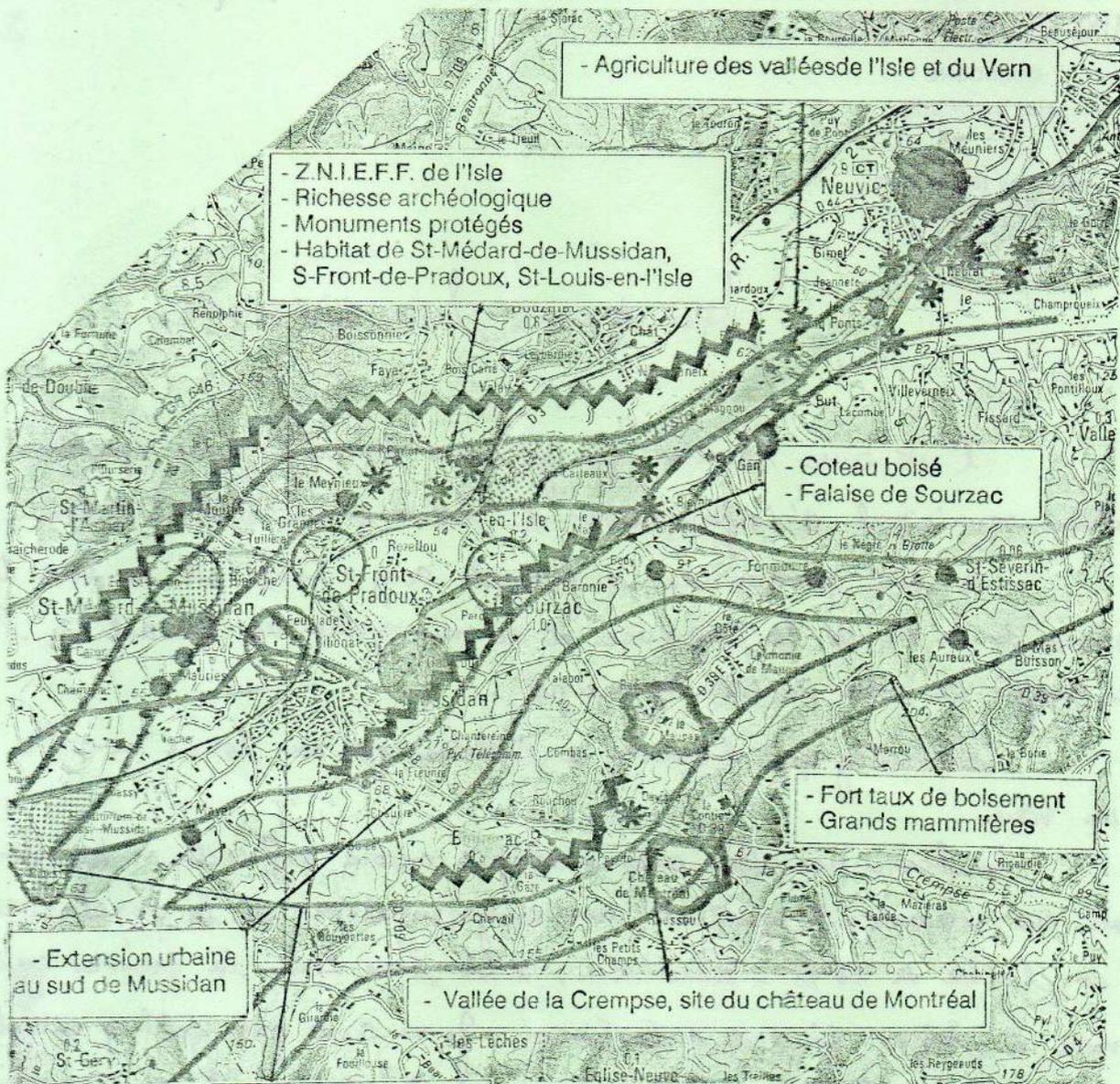
Permettez moi d'ouvrir ce bulletin par une bonne nouvelle et par un vœu.

La bonne nouvelle, certes n'est pas encore officielle : les premiers résultats du recensement montrent une augmentation de la population qui serait de l'ordre de 26%. Pour moi, c'est sans doute la preuve qu'il fait bon vivre à Saint-Hilaire d'Estissac. Je ne crois pas qu'il y ait beaucoup de communes du Canton, voire même du Département qui connaissent un tel accroissement.

Le vœu est, que tous les habitants de Saint-Hilaire d'Estissac vivent en bonne harmonie - Le Conseil Municipal et moi-même feront tout pour qu'il en soit ainsi. Ce bulletin d'ailleurs doit y aider. Je vous remercie par avance, de l'accueil que vous lui réserverez.

Michel Jaumet

● Variantes D et F : Mussidan



LEGENDE

-  - Zone naturelle d'intérêt écologique
-  - Monuments classés, inscrits
-  - Sites inscrits
-  - Gisement ou site archéologique ponctuel
-  - Secteur de richesse archéologique
-  - Traversée de paysage sensible
-  - Zone de très forte valeur agricole
-  - Zone de forte valeur agricole
-  - Zone de bonne valeur agricole
-  - Zone d'urbanisation et d'équipement
-  - Zone d'habitat regroupé
-  - Captages A.E.P.

DELEGATIONS AUPRES DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

- Electrification de Villamblard : Mme JEAMMET, Mrs VENTOZE
- Adduction d'eau potable : Mrs DELAGE, FEVRIER Guy
- Vocations scolaires : Mrs REBEYROL Philippe, Mme JEAMMET
- Prévention routière : Mr FEVRIER Guy
- Assainissement de la vallée de la Crempse : Mme JEAMMET, Mr REBEYROL Philippe
- SICTOM de Montpon (ordures ménagères) : Mme LOTTICI, Mr DELAGE
- Contrat de pays de Villamblard : Mmes JEAMMET, LOTTICI, Mr VENTOZE
- Aide Sociale de Villamblard : Mr REBEYROL Jean Claude, Mme LOTTICI
- Feux et Forêts : Mrs FEVRIER Francis, REBEYROL Philippe
- S.M.D. débroussaillage de Douville : REBEYROL Jean Claude, FEVRIER Francis

DELEGATIONS AU SEIN DE LA COMMUNE

- Travaux de voirie : Mrs DELAGE Marc, JEANNAILLAC Luc Jean, VENTOZE Christian, FEVRIER Francis
- Bâtiments communaux : Mrs DELAGE, VENTOZE Christian, JEANNAILLAC Luc Jean
- Affaires agricoles : Mme JEAMMET Michèle, Mr VENTOZE Christian
- Gîte communal : Mme JEAMMET Michèle, Mr DELAGE Marc
- Liste Electorale : Mrs FEVRIER André, PHILIFE Marcel
- Commission Communale des Impôts Directs :

TITULAIRES

Mme DEFFREY Thérèse
Mr VENTOZE Christian
Mr FEVRIER Francis
Mr REBEYROL Jean Claude
Mr REBEYROL Philippe

Mme PETIT Mauricette (St Léon S/L'Isle)

SUPPLEANTS

Mr FEVRIER Guy
Mr NOIRET Thierry
Mme DURAND Marie Jeanne
Mr PHILIFE
Mme NOIRET Marie (Fourmies
NORD)

Mme LOTTICI Marinette

B U D G E T P R I M I T I F 1 9 9 0

SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES 304 358 F

-Dépenses de Fonctionnement = 150 235 F

-Prélèvement pour dépenses
d'investissement = 154 123 F

RECETTES..... 304 358 F

- Recettes du Fonctionnement= 253 880 F

- Report exercice 1989 = 50 478 F

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES..... 192 701 F

- Dépenses investissement :

Remboursement emprunts = 22 093 F

Mobilier gîte = 10 820 F

Achat tondeuse = 5 391 F

Travaux de bâtiments = 34 647 F

Travaux de génie Civil = 119 750 F

RECETTES..... 192 701 F

- Prélèvement sur fonctionnement = 154 123 F

- Subventions = 38 578 F

+ = + = + = + = + = +

PRODUITS DES QUATRE TAXES

TAXE D'HABITATION	=	40 273
FONCIER BÂTI	=	14 140
FONCIER NON BÂTI	=	22 676
TAXE PROFESSIONNELLE	=	4 080
<u>TOTAL</u>		<u>81 169</u>

quatre décimales au moins $\xrightarrow{81\ 169}$ $\xrightarrow{81\ 403}$ 0,9970 **C**

Vb - Diminution
SANS LIEN des
taux de taxe
d'habitation
et/ou des taxes
foncières (1) (*)

VI - Décision prise par le Conseil municipal

Taux moyens nationaux	La commune a utilisé cette disposition en (1)	Désignation des taxes	Taux définitivement fixés (10) %	Vérification des calculs	
				Bases d'imposition 1990 (cf. col. 10 ci-dessus) F	Produit correspondant (col. 19 x col. 18) F
17a	17b		18	19	20
TH 11,68		Taxe d'hab.	8,47	475 480	40 273
FB 14,28		Foncier bâti	5,13	275 640	14 140
FNB 37,93		Foncier non bâti	41,14	55 120	22 676
		Taxe professionnelle	17,00	24 000	4 080

S SONT MAJORES DES TAUX EDITES COL. 5

TOTAL colonne 20 (11) 81 169 **D**

PREFECTURE DE LA DORDOGNE
ARRIVEE

12. AVR. 1990

BUREAU DU COURRIER

LA TAXE PROFESSIONNELLE A PU ETRE DIMINUEE EN 1990 A 17 %, GRACE A L'ARRIVEE DANS LA COMMUNE DE DEUX PERSONNES REDEVABLES DE CETTE TAXE.

PATRIMOINE IMMOBILIER

LE LOGEMENT COMMUNAL EST OCCUPE DEPUIS LE 20 MARS 1990 PAR MONSIEUR ET MADAME MADOU Régis ET LEURS TROIS ENFANTS.

ILS SONT EMPLOYES TOUS LES DEUX AU CENTRE PENITENCIER DE NEUVIC.

~~~~~

LE GITE N° 449, DU REZ DE CHAUSSEE A ETE OCCUPE TOUT L'HIVER, CE QUI A PERMIS D'Y INSTALLER LE CHAUFFAGE ELECTRIQUE.

A L'HEURE ACTUELLE IL EST LOUE POUR LE MOIS DE MAI ET LES MOIS DE JUILLET ET AOUT SONT RETENUS.

~~~~~

LE GITE 847, DU PREMIER ETAGE, EST LOUE A CE JOUR, PAR L'OFFICE DU TOURISME, DU 5 MAI JUSQU'A FIN SEPTEMBRE 1990.

~~~~~

LA SALLE DES FETES EST A LA DISPOSITION DES HABITANTS DE LA COMMUNE A TITRE GRACIEUX.

~~~~~

D I V E R S

NOUS NOTONS L'INSTALLATION de Monsieur ET Madame PIEDNOIE Gilbert A LA "JULIE" DEPUIS MARS 1990 , ET DE Monsieur et Madame JOUBIOUX ainsi QUE LEURS ENFANTS A "JAPHET".

DE MEME NOUS NOTONS L'ARRIVEE ET L'INSTALLATION D'INFIRMIERS DANS LA COMMUNE : Monsieur TROUVE Michel et Madame BOUVIER Muriel

Tél:53 81 95 46

Tél : 53 81 97 07

~~~~~

**DP 195171 ST-GEYRAC. La Grellerie**



Maison indépendante. Rez-de-chaussée. Séjour avec coin cuisine. 1 chambre : 4 lits 1 pl. Salle de bains. Chauffage électrique. Terrain.  
Commerces 2 km. Médecin, pharmacie 5 km.  
Propriétaire : M. DE LORGERIL Jacques  
RESERVATION : LOISIRS ACCUEIL 53.53.44.35



| Juin | Juillet | Août | Sept. | H. Saison |
|------|---------|------|-------|-----------|
| 620  | 1120    | 1120 | -     | -         |

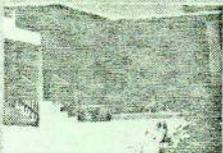
| Boat  | Swimming | Beach | Barbecue | Pool | Playground | Tennis |
|-------|----------|-------|----------|------|------------|--------|
| 10 km | 5 km     | 5 km  | 10 km    | 5 km | 17 km      | 10 km  |

Carte : F6

**DP 303274 ST-HILAIRE D'ESTISSAC. Le Bourg**



Maison mitoyenne. R.C. + étage. Séjour avec coin-cuisine. 3 chambres : 2 lits 1 pl. 3 lits 2 pl. Salle de bains. Cheminée. Chauffage électrique. Garage. Terrain clos. Commerces, médecin, pharmacie 3 km.  
Propriétaire : Mme PETIT Mauricette  
RESERVATION : LOISIRS ACCUEIL 53.53.44.35



| Juin | Juillet | Août | Sept. | H. Saison |
|------|---------|------|-------|-----------|
| 1120 | 1510    | 1510 | 1120  | 895       |

| Boat | Swimming | Beach | Barbecue | Pool | Playground | Tennis |
|------|----------|-------|----------|------|------------|--------|
| -    | 3 km     | 1 km  | 3 km     | 3 km | 12 km      | 12 km  |

Carte : G4

**DP 449206 ST-HILAIRE D'ESTISSAC. Le Bourg**



E.C. Appartement. Rez-de-chaussée. Séjour avec coin-cuisine. 2 chambres : 1 lit 2 pl. 2 lits 1 pl. Salle de bains. Terrain non clos. Commerces, médecin, pharmacie 1,5 km.  
Propriétaire : Commune de ST-HILAIRE D'ESTISSAC  
RESERVATION : LOISIRS ACCUEIL 53.53.44.35



| Juin | Juillet | Août | Sept. | H. Saison |
|------|---------|------|-------|-----------|
| 1120 | 1235    | 1235 | 1010  | 675       |

| Boat  | Swimming | Beach | Barbecue | Pool   | Playground | Tennis |
|-------|----------|-------|----------|--------|------------|--------|
| 20 km | 10 km    | 500 m | 1,5 km   | 1,5 km | 2 km       | -      |

Carte : G4

**DP 847206 ST-HILAIRE D'ESTISSAC. Le Bourg**



Appartement étage. Séjour avec coin-cuisine. 2 chambres : 2 lits 1 pl. 1 lit 2 pl. Salle de bains. Cheminée. Abri couvert. Terrain clos. Commerces, médecin, pharmacie 3 km.  
Propriétaire : Commune de ST-HILAIRE D'ESTISSAC  
RESERVATION : LOISIRS ACCUEIL 53.53.44.35



| Juin | Juillet | Août | Sept. | H. Saison |
|------|---------|------|-------|-----------|
| 1010 | 1140    | 1140 | 1010  | 475       |

| Boat | Swimming | Beach | Barbecue | Pool   | Playground | Tennis |
|------|----------|-------|----------|--------|------------|--------|
| -    | 1,5 km   | 1 km  | 1 km     | 1,5 km | 8 km       | -      |

Carte : G4

**DP 133250 ST-JEAN DE COLE. Bellevue**



Maison indépendante. R.C. + étage. Cuisine. Séjour. 5 chambres : 3 lits 1 pl. 2 lits 2 pl. 1 lit enf. Salle de bains. Cheminée. Chauffage central. Garage. Terrain. Commerces, pharmacie 1 km. Médecin 8 km.  
Propriétaire : Mme VAUTOUR Colette  
RESERVATION : LOISIRS ACCUEIL 53.53.44.35



| Juin | Juillet | Août | Sept. | H. Saison |
|------|---------|------|-------|-----------|
| 1155 | 1770    | 1770 | 1155  | -         |

| Boat | Swimming | Beach | Barbecue | Pool | Playground | Tennis |
|------|----------|-------|----------|------|------------|--------|
| -    | -        | 500 m | 8 km     | 1 km | 10 km      | -      |

Carte : C6

**DP 838173 ST-JEAN D'EYRAUD. Le Pey**



Maison indépendante. Rez-de-chaussée. Cuisine. Séjour. 2 chambres : 2 lits 1 pl. 2 lits 2 pl. Salle de bains. Cheminée. Garage. Terrain. Commerces, médecin, pharmacie 8 km.  
Propriétaire : Mme AUBERTIE Jeanne  
RESERVATION : LOISIRS ACCUEIL 53.53.44.35



| Juin | Juillet | Août | Sept. | H. Saison |
|------|---------|------|-------|-----------|
| 950  | 1270    | 1270 | 950   | -         |

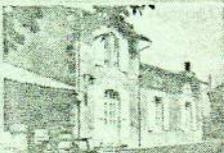
| Boat  | Swimming | Beach | Barbecue | Pool  | Playground | Tennis |
|-------|----------|-------|----------|-------|------------|--------|
| 14 km | 14 km    | 5 km  | 12 km    | 14 km | 3 km       | 14 km  |

Carte : G3

**DP 186026 ST-JEAN D'ESTISSAC. La Grave**



Maison indépendante. R.C. + étage. Séjour avec coin-cuisine. 4 chambres : 4 lits 1 pl. 2 lits 2 pl. 1 lit enf. Salle de bains. Cheminée. Abri couvert. Terrain. Commerces, médecin, pharmacie 5 km.  
Propriétaire : M. ROBERT Andréa  
RESERVATION : LOISIRS ACCUEIL 53.53.44.35



| Juin | Juillet | Août | Sept. | H. Saison |
|------|---------|------|-------|-----------|
| 1035 | 1235    | 1235 | 1035  | 630       |

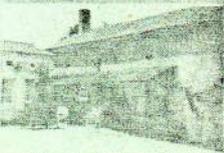
| Boat | Swimming | Beach | Barbecue | Pool | Playground | Tennis |
|------|----------|-------|----------|------|------------|--------|
| -    | 15 km    | 8 km  | 5 km     | 5 km | 5 km       | 15 km  |

Carte : F4

**DP 187027 ST-JEAN D'ESTISSAC. Le Bert**



Maison indépendante. Rez-de-chaussée. Séjour avec coin-cuisine. 4 chambres : 2 lits 1 pl. 3 lits 2 pl. Salle d'eau. Cheminée. Garage. Terrain. Commerces, médecin, pharmacie 5 km.  
Propriétaire : M. MAZEAU Alix Jean  
RESERVATION : LOISIRS ACCUEIL 53.53.44.35



| Juin | Juillet | Août | Sept. | H. Saison |
|------|---------|------|-------|-----------|
| 1035 | 1235    | 1235 | 1035  | 630       |

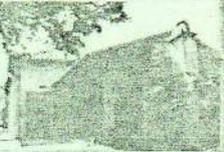
| Boat | Swimming | Beach | Barbecue | Pool | Playground | Tennis |
|------|----------|-------|----------|------|------------|--------|
| -    | 15 km    | 8 km  | 5 km     | 5 km | 5 km       | 15 km  |

Carte : F4

**DP 190111 ST-JORY DE CHALAIS. Les Riffes**



Maison indépendante. Rez-de-chaussée. Séjour avec coin-cuisine. 2 chambres : 2 lits 1 pl. 1 lit 2 pl. 1 lit enf. Salle d'eau. Cheminée. Garage. Terrain clos. Commerces 4 km. Médecin, pharmacie 10 km.  
Propriétaire : M. BRACHET René  
RESERVATION : LOISIRS ACCUEIL 53.53.44.35



| Juin | Juillet | Août | Sept. | H. Saison |
|------|---------|------|-------|-----------|
| 1065 | 1200    | 1200 | 1065  | 955       |

| Boat  | Swimming | Beach | Barbecue | Pool | Playground | Tennis |
|-------|----------|-------|----------|------|------------|--------|
| 10 km | 10 km    | 1 km  | 9 km     | 9 km | -          | -      |

Carte : B6

**DP 203092 ST-JORY LASBLOUX. La Renaudie.**



Maison indépendante. R.C. + étage. Cuisine. Séjour. 3 chambres : 2 lits 2 pl. 2 lits 1 pl. Salle de bains. Chauffage électrique. Garage. Terrain. Commerces, médecin, pharmacie 3 km.  
Propriétaire : Mme CHASTENET Paulette  
RESERVATION : LOISIRS ACCUEIL 53.53.44.35



| Juin | Juillet | Août | Sept. | H. Saison |
|------|---------|------|-------|-----------|
| 1460 | 1570    | 1570 | 1460  | -         |

| Boat | Swimming | Beach | Barbecue | Pool | Playground | Tennis |
|------|----------|-------|----------|------|------------|--------|
| -    | 1 km     | 1 km  | 9 km     | 9 km | 9 km       | -      |

Carte : D7

## V I E      S O C I A L E

---

Embauchée le 1er Janvier 1989 comme Agent Administratif pour sept heures hebdomadaires, travaille également pour Saint Jean d'Eyraud, et s'est bien intégrée dans la commune. De ce fait, elle a été nommée agent recenseur de la population de 1990, recensement qui a débuté le 5 Mars 1990 et au cours duquel Madame LAVABRE a rencontré un accueil chaleureux dans tous les foyers (résultats du dit recensement rapportés à l'INSSEE : 110 Personnes pour 87 personnes en 1982)

Sur sa demande, Madame LAVABRE a désiré être candidate au Concours de Commis Territorial du 18 Octobre 1989, à titre externe (moins d'un an d'activité dans les collectivités publiques). Madame LAVABRE a remporté brillamment ce titre en se qualifiant parmi quelques deux cent cinquante candidats pour cinq postes. Suite à ce succès, Le Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale a procédé à son inscription sur la liste d'aptitude au grade de Commis Territorial Assimilé secrétaire de Mairie de moins de 2 000 habitants, par arrêté en date du 1er Décembre 1989. Le 8 Décembre 1989, par délibération du Conseil Municipal, l'emploi de Commis Territorial a été créé dans la commune de Saint Hilaire d'Estissac.

& & & & &

Pour l'entretien des biens communaux, cette année, nous avons signé un Contrat Emploi-Solidarité : Convention entre l'Etat représenté par le Directeur Départemental du Travail et de l'Emploi et la Commune en la personne de Mme Le Maire ; Messieurs les Adjointes sont responsables du suivi. La personne engagée est Monsieur BOURGEOIS Henri Jean Marie né le 3 Janvier 1936, domicilié à MONTAGNAC LA CREMPSE 24140.

Date d'embauche : 2 AVRIL 1990

date de fin de contrat prévue : 30/09/90

Durée hebdomadaire : 20 heures

Description de l'emploi : entretien des biens communaux

Salaire brut mensuel : 2 644 F, pris en charge par l'Etat à 100 % selon acceptation de la D.D.T.E. par courrier du 12 Avril 1990

& & & & & &

DÉPARTEMENT

DORDOGNE

COMMUNE

# PUBLICATION DU MARIAGE

Devant être célébré en la Mairie de SAINT HILAIRE D'ESTISSAC.  
SAINT HILAIRE D'ESTISSAC

Entre :

Monsieur GUIBERT Philippe Roger André

profession comptable

domicilié 4, Rue Paul Gauguin à GARGES-Lès-GONESSE (Val  
d'Oise)

fils majeur,

D'une part,

Et :

Mademoiselle JOUBIOUX Nathalie Brigitte

profession Préparatrice en pharmacie

domiciliée "Japhet" 24140 SAINT HILAIRE D'ESTISSAC

fille majeure,

D'autre part :

Affichée le 27 AVRIL mil neuf cent quatre vingt dix  
à 14 heures par nous, Maire, Officier de  
l'Etat Civil.

Mme Le Maire,



DECES

LE 4 MARS 1990 : Décès de Mme VENTOZE Odette née DIEUAIDE



Chers Amis de St Hilare,

Je remercie Madame le Maire ainsi que le Conseil Municipal, qui me permettent de vous adresser ces quelques mots dans le bulletin communal. Au passage, je ne peux que me réjouir de cette heureuse initiative.

Je suis heureux de vous communiquer, par ce bulletin, une bonne nouvelle : c'est la réparation totale des vitraux de notre belle église. Ce travail a été réalisé par M<sup>r</sup> Richard DOUARD, maître-verrier à Ribérac. La restauration est réussie. De plus, par les soins de la municipalité, les grillages de protection extérieure ont été entièrement remis à neuf = c'était nécessaire... et prudent !

Ainsi notre église a retrouvé toute sa dignité : déjà, à mon arrivée, le mobilier-chaises avait été renforcé par les chaises anciennes cédées par Beauvegard et St Georges, et des chauffages avaient été achetés pour les messes d'hiver; ainsi que des chandeliers en fer forgé et de beaux cierges. Aussi, notre église, déjà admirée et photographiée extérieurement, est aussi admirée intérieurement pour sa belle architecture et son bon entretien. Elle le mérite bien, puisque c'est une église romane fortifiée et à coupoles = c'est la plus belle de notre secteur !

Avec l'accord de la Municipalité et ensemble, nous avons pu mener à bien ces réalisations en peu de temps. Pour ce qui est de la restauration des vitraux, c'est sur l'invitation et l'encouragement d'un certain nombre d'entre-vous, qui a promis de nous aider financièrement. Alors, aujourd'hui, je propose à tous ceux qui le désireront de se joindre à eux, selon leurs moyens : j'ouvre donc une souscription que je remettrai à Mme Le Maire. Dans quelques jours, vous allez recevoir une lettre de ma part, vous indiquant les modalités de vos versements.

D'avance, je vous remercie pour cette aide.

Avec toute mon amitié et mon dévouement

abbé Lucien Barrière

# A R R E T E S   P R E F E C T O R A U X

---

## 1) INTERDICTION D'INCINERATION

Compte tenu des risques météorologiques exceptionnellement propices au développement et à la propagation des feux de forêts, un arrêté Préfectoral du 14 MAI 1990 stipule l'INTERDICTION D'INCINERATION Des chaumes, Pailles et déchets de récoltes laissés sur place, DE PORTER OU D'ALLUMER DU FEU A MOINS DE 200 mètres des bois, Forêts, plantations, reboisements, landes et maquis, TELS QUE PREVU lors de l'ARRETE PREFECTORAL DU 3 JUIN 1975.

IL EST RAPPELE EGALEMENT QUE LES DECHARGES SAUVAGES GENERATRICES DE NOMBREUX DEPARTS DE FEUX, SONT INTERDITES.

LUTTE CONTRE LA CHENILLE PROCESSIONNAIRE DU PIN

LE SUIVI DES POPULATIONS DE CHENILLES PROCESSIONNAIRES PAR LES TECHNICIENS PHYTOSANITAIRES LAISSE PRESAGER UNE EMERGENCE IMPORTANTE DE CES INSECTES A LA FIN DE L'ETE 1990. LES PEUPELEMENTS RESINEUX RISQUENT ALORS DE SUBIR DE FORTES DEFOLIATIONS AU COURS DE L'HIVER 90-91. CES DEFOLIATIONS, LORSQU'ELLES SONT IMPORTANTES ENTRAINENT L'AFFAIBLISSEMENT DES ARBRES. LES EFFETS SERONT D'AUTANT PLUS NEFASTES QUE CEUX-CI SONT DEJA FRAGILISES PAR LES CONDITIONS DE SECHERESSE ACTUELLES. LES PROPRIETAIRES QUI SOUHAITENT PRESERVER DE CETTE ATTAQUE LEURS PEUPELEMENTS PEUVENT BENEFICIER DE LA CAMPAGNE DE TRAITEMENT ORGANISEE EN AQUITAINE.

LE TRAITEMENT, QUI A LIEU COURANT AOUT-SEPTEMBRE SELON LE STADE DE DEVELOPPEMENT DES INSECTES EST EFFECTUE PAR HELICOPTERE. LES PRODUITS UTILISES, NON TOXIQUES POUR L'HOMME ET LES ANIMAUX CAR SPECIFIQUES DU RAVAGEUR, SONT A BASE DE BACILLUS THURINGIENSIS ET DE DIFLUBENZURON.

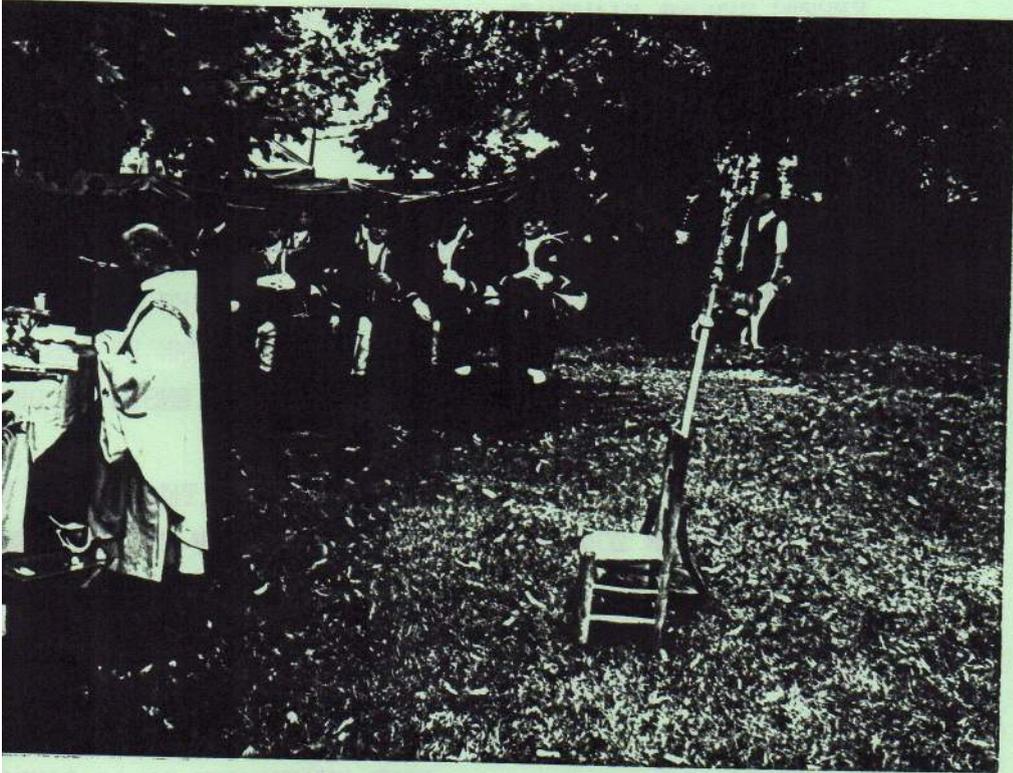
LE COUT DU TRAITEMENT EST DE 150,00 F TTC PAR HECTARE TRAITÉ EN ZONE FORESTIERE ET DE 170 F TTC PAR HECTARE EN ZONE URBANISEE.

UNE PARTIE DE CE COUT EST PRISE EN CHARGE PAR L'ETAT ET LES COLLECTIVITES TERRITORIALES.

POUR BENEFICIER DE LA CAMPAGNE DE LUTTE, VOUS DEVEZ DEPOSER UNE DEMANDE DE TRAITEMENT AVANT LE 10 JUIN 1990 A LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET, SERVICE FORESTIER ; CETTE DEMANDE EST A ETABLIR SUR UN FORMULAIRE-TYPE QUE VOUS POUVEZ RETIRER A LA D.D.A.F. OU AUPRES DE VOTRE CONSEILLER FORESTIER HABITUEL. CE DELAI DOIT ETRE IMPERATIVEMENT RESPECTE POUR PERMETTRE L'ORGANISATION DE LA CAMPAGNE QUI S'AVERE TRES LOURDE COMPTE TENU DE L'IMPORTANCE DE L'ATTAQUE PREVUE.

POUR CHAQUE PROPRIETAIRE, LA DECISION DE TRAITEMENT SOUVENT PREALABLE AU CONSTAT DE L'ATTAQUE DOIT RESULTER DE L'EVALUATION DU RISQUE ENCOURU EN EGARD A LA SENSIBILITE DE SES PEUPELEMENTS (LES PINS NOIRS SONT PARTICULIEREMENT SENSIBLES) ET A LA VALEUR DE CEUX-CI.

LESSE



HUBERT

Pourquoi ne pas évoquer le passé afin de mieux parler de l'avenir ?

Rappelons simplement que toutes les familles de Saint-Hilaire ont, depuis des dizaines d'années, participé à l'animation du village, notamment par une fête communale qui se déroulait au mois de Septembre.

- Ainsi donc, nos grands-parents furent les précurseurs de cette association et organisèrent pendant de nombreuses années, la fête du village où l'amusement, la gaîté, la bonne humeur et l'amitié étaient de rigueur.
- Plus proches de nous, les années 1970 nous firent découvrir les courses d'auto-cross, qui à l'époque eurent une réputation nationale.
- Fin des années 70, un nouveau Comité des fêtes poursuit l'action des anciens et redonne à Saint-Hilaire une fête plus modeste mais de très grande qualité et cela avec une trésorerie inexistante.

De nombreux bals d'hiver, des quines, seront organisés avec succès, ainsi qu'un méchoui au mois de Juillet qui obtiendra rapidement l'approbation de tous les convives.

Ces méchouis auront le mérite de rassembler toutes les familles de la commune autour d'une même table.

Le Comité des fêtes disposant alors d'une coquette somme, décide d'acheter des bancs et des tables qui faisaient cruellement défaut.

- 1984, un changement de bureau s'avère nécessaire car le Président ne souhaite pas renouveler son mandat. Un nouveau bureau prend le relais et continue l'action du Comité, à savoir une fête dans le village, un méchoui et des bals d'hiver. Cela sera facilité par une trésorerie saine et un petit pécule bancaire accumulé depuis les années précédentes.

De magnifiques fêtes, en liaison avec des clubs hippiques et des clubs cyclistes, seront organisées.

Cette période sera marquée par la création de la nouvelle salle des fêtes vivement souhaitée par le Président et l'équipe qui l'entoure.

- 1986. Suite à la démission du Président, un nouveau bureau décide de poursuivre l'action du Comité des fêtes. Un remaniement important est apporté dans la conception de la fête. En effet, toutes les communes alentour ressentent un désintéressement important des gens envers les fêtes. Aussi décide-t-on d'innover en créant un rassemblement canin, qui servira de base à la fête.

La perte du cahier de comptes par le bureau précédent rendra la tâche assez difficile.

La fête nouvelle formule remporte cependant un vif succès, notamment grâce à la messe de Saint-Hubert.

C'est alors que l'organisation des bals d'hiver est abandonnée, ainsi que les méchouis, momentanément.

Le but du Comité est cependant atteint, Saint-Hilaire peut être fier de sa fête.

### --- Le mot du Président ---

Une page nous est offerte dans ce journal par la Mairie de Saint-Hilaire, aussi voudrais-je en profiter pour remercier sincèrement les personnes qui se dévouent chaque année pour donner à notre petit village une très belle fête.

Grâce aux idées de chacun des membres, nous avons réussi à créer une animation que beaucoup de communes voisines nous envient.

Au-delà des satisfactions personnelles et légitimes de chacun d'entre nous, c'est Saint-Hilaire tout entier qui offre l'image d'un petit village dynamique.

Je voudrais aussi remercier le Conseil Municipal qui nous attribue chaque année une petite subvention, curieusement amputée l'année dernière.

La prochaine fête aura lieu le dimanche 19 août 1990, aussi toutes les personnes, jeunes et moins jeunes désirant participer à leur manière à la réalisation de ce projet, seront les bienvenues au sein du Comité des fêtes.

A bientôt...